

## CHAPITRE 3

# L'évolution du terrorisme au Canada, 1973-2006

*Stéphane Leman-Langlois  
et Geneviève Ouellet*

Dans un rapport de 2008, le groupe *Human Security Report Project* démontre, chiffres à l'appui, que le terrorisme est en baisse marquée partout dans le monde (exception faite de l'Irak). Il est donc peu surprenant, étant donné cette évolution, que les tout nouveaux centres de « fusionnement du renseignement » (*fusion centers*) créés aux États-Unis dans la foulée du rapport de la Commission du 11-septembre, aient très peu de matériel à analyser. En effet, un rapport du Congressional Research Service<sup>1</sup> et un mémoire déposé par un officier de la *US Navy*<sup>2</sup> ont montré que ces centres n'avaient pas, ou trop peu, d'activités terroristes à surveiller.

On peut donc se demander si cette tendance se reflète au Canada, dans quelle mesure et pour quel type d'acte terroriste. Ce chapitre fait le point sur la question à l'aide d'une banque de données maintenue par l'ERTA, constituée, au départ, d'événements comptabilisés par Kellett *et al.*<sup>3</sup> et mise à jour grâce à une revue systématique des médias. Bien sûr, une telle base de données ne peut prétendre à l'exhaustivité : il est à prévoir qu'un certain nombre d'actes terroristes y ont échappé. Cependant,

1. CRS, *Fusion Centers: Issues and Options for Congress*, 2008, <[www.fas.org](http://www.fas.org)>.

2. Nenneman, Milton *An Examination of State and Local Fusion Centers and Data Collection Methods*, mémoire de maîtrise, Monterey, Naval Postgraduate School, 2008.

3. Kellett, Anthony, Bruce Beanlands *et al.*, *Terrorism in Canada, 1960-1989*, Ottawa, Ministry of the Solicitor General of Canada, 1991.

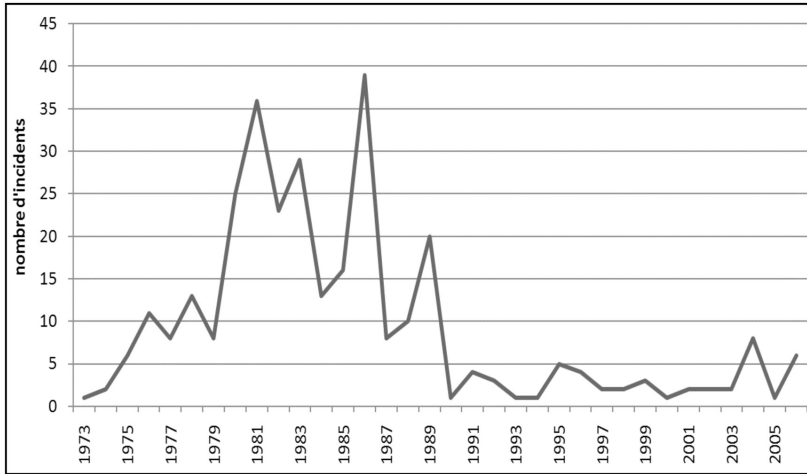
la base est suffisamment complète pour permettre un certain nombre de conclusions quand à l'évolution générale du terrorisme durant les dernières décennies. Notons que si les chiffres que nous présentons s'arrêtent pour la plupart en 2006, c'est qu'il faut souvent attendre plusieurs mois avant de pouvoir confirmer avec la moindre certitude, à la lumière des résultats de l'enquête ou du déroulement d'un procès, qu'un acte terroriste a été commis. Ainsi, bien que notre banque de données contienne des actes très récents (2007-2009), il serait peu prudent de les inclure immédiatement dans nos calculs.

Notre revue des médias a été effectuée avec une définition spécifique du terrorisme, qui a été la base de notre sélection ou rejet des événements comme « terroristes ». Tel qu'exposé en introduction, l'ERTA a adopté une définition assez large du terrorisme, qui inclut *toute action violente ou menaçant de violence, à but coercitif, à justification politique et dirigée contre des personnes non-combattantes*. Il est donc fort probable qu'un certain nombre des incidents que nous avons comptabilisés ne relèveraient pas, pour certains observateurs, du « vrai » terrorisme. Néanmoins, dans ce qui suit nous offrons différents moyens de reclasser les événements, selon leur gravité par exemple, et nous tenons compte de ces variations pour analyser la question.

Dès le premier coup d'œil à la figure 1, une chose est évidente : le terrorisme n'est pas un phénomène constant et si on l'étudie sur une période assez longue, on décèle clairement une fluctuation significative du nombre annuel d'incidents, avec une apogée dans les années 1980. Cela en surprendra plus d'un, puisqu'on s' imagine souvent que le terrorisme est un phénomène récent. De plus, contrairement à ce que l'on pourrait croire, aucune augmentation statistiquement significative des actes terroristes n'est survenue après les événements du 11-septembre 2001.

Il faut toutefois noter que sous ce graphique se dissimulent plusieurs problèmes conceptuels. Le plus évident est que des actes de gravité très variable sont inclus côte à côte sans discrimination. Ensuite, puisque l'ensemble des formes de terrorisme sont prises comme un tout homogène, il semble que le phénomène augmente et diminue de manière plus ou moins cyclique — alors que, historiquement, il est courant que des formes de terrorisme disparaissent tout simplement, comme ce fut le cas des activités du Front de libération du Québec (FLQ) au début des années

FIGURE 1 Nombre d'incidents terroristes par année au Canada, 1973-2006



1970. Pour répondre à ces problèmes, il est courant de faire appel à des statistiques un peu plus détaillées que le simple nombre brut d'incidents. Par exemple, nous pourrions recenser le nombre de morts et/ou de blessés ou la valeur des pertes matérielles. Ces solutions sont souvent utilisées dans la recherche mais présentent également leurs lacunes. La plus importante est qu'il est, dans la majorité des cas, difficile d'obtenir des renseignements exacts sur le montant des dommages encourus. Le nombre de blessés et de morts est plus facilement disponible, mais au Canada, ces chiffres sont très bas : en général, les actes de violence terroriste ont été dirigés vers des objets, des édifices et autres structures.

Nous avons choisi de pallier ces lacunes en combinant plusieurs mesures, que nous présenterons en deux sections. La première montre le résultat d'une mesure d'intensité des actes qui combine le nombre de blessés aux pertes matérielles estimées approximativement, ce qui est une approche relativement classique. Dans la seconde section, nous utilisons une manière beaucoup plus innovatrice de comptabiliser le terrorisme, soit en le découpant selon les grands types décrits au chapitre précédent. Tout inusitée qu'elle soit, cette méthode s'est révélée extrêmement productive pour la compréhension de l'évolution du terrorisme,

ainsi que pour tenter d'expliquer les principaux mécanismes macro-sociologiques qui forment le moteur du phénomène.

### 1. Évolution selon l'intensité

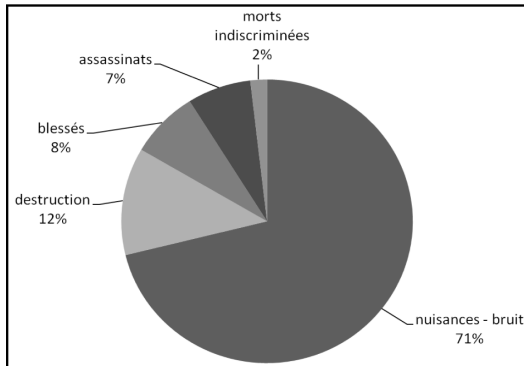
En découplant les incidents terroristes selon leur intensité, ou gravité, nous pouvons explorer deux aspects : premièrement, au premier degré, ceci permet de mieux représenter l'importance relative des actes meurtriers par rapport au grand nombre d'actes de moindre gravité – autrement dit, de placer le tout en perspective. Deuxièmement, à un niveau peut-être plus abstrait mais non moins intéressant, nous pourrions tenter de répondre à la question des *interactions* entre les activités terroristes. En nous basant sur des recherches précédentes, ces interactions peuvent être de deux ordres : soit l'imitation, ou entraînement (*copycat crime*), soit l'apaisement.

La première hypothèse est qu'un acte terroriste spectaculaire fortement médiatisé ou une série importante d'activités terroristes connues du public entraînent un phénomène d'imitation. Plusieurs formes de passage à l'acte, dont des crimes ou encore le suicide, sont influencés par la connaissance que d'autres personnes les ont commis<sup>4</sup>. L'effet d'entraînement, pour le terroriste, consisterait à provoquer le passage à l'acte chez un individu ou un groupe d'individus. Ceci pourrait se produire sur deux plans. Premièrement, l'imitation peut porter à l'adoption d'une cause menant à des actions violentes. Un individu peut prendre conscience, en prenant connaissance d'un acte terroriste, que le projet des attaquants est suffisamment important pour justifier une certaine violence. Cette prise de conscience peut se réaliser même si la cause adoptée par l'individu diffère sensiblement de celle des terroristes ; la conclusion est tout simplement que certaines causes « valent la peine » d'être défendues par la violence. Deuxièmement, la transformation peut être causée par une forme de fascination, ou de séduction, opérée par les moyens qui sont utilisés. Dans les deux cas, une forme de « contagion psychologique » serait responsable du passage à l'acte<sup>5</sup>. Il faut noter ici que les actes qui nous

4. Gould, Madelyn, Patrick Jamieson et Daniel Romer, « Media Contagion and Suicide Among the Young », *American Behavioral Scientist*, 46(9), 2003, p. 1269-1284.

5. Marsden, Paul, « A Deadly Contagion: The Risk of Copycat Terrorism », *The Psychologist*, 18(3), 2005, p. 152-155.

FIGURE 2 Répartition des 326 incidents répertoriés (1973-2006) selon leur gravité



intéressent ne sont pas le fait de terroristes « de carrière », qui planifient soigneusement des attaques spectaculaires. Bien que fortement médiatisé, ce type de terrorisme est, dans les faits, très rare. La majeure partie des actes terroristes de par le monde, et surtout au Canada, sont perpétrés par des individus qui jugent qu'une situation dépasse les limites de ce qu'ils sont prêts à accepter et décident assez rapidement de la corriger.

La seconde hypothèse est contraire à la première. Une forme d'apaisement a été observée à la suite de l'attaque d'Oklahoma City, par exemple, alors que le mouvement des milices perdit une grande partie (de l'ordre de 75 %) de ses membres. Les activités d'« entraînement » et les discussions accusant « le gouvernement » de tous les maux, typiques de ce genre de groupe, suffisaient amplement à ventiler la frustration de la plupart des miliciens. Ainsi, lorsque Timothy McVeigh posa son geste, qui tua entre autres 19 enfants à la garderie de l'édifice Murrah, l'ampleur de l'extrémisme potentiel du mouvement leur parut démesurée. Pour certains analystes, cette démesure fut la cause principale de l'abandon massif du mouvement<sup>6</sup>.

Puisque notre définition du terrorisme inclut un grand nombre d'activités de nature diverse, nous avons au départ catégorisé les chiffres bruts d'incidents (326 au total) en cinq niveaux distincts. La figure 2 montre la répartition des incidents pour chacune des catégories. La première, et

6. « “Patriot” Free Fall », *Intelligence report*, 106, été 2002, <[www.splcenter.org](http://www.splcenter.org)>.

la plus importante, est celle du « bruit de fond » terroriste, qui comprend 232 actes (71 %) de gravité extrêmement faible. Ce sont essentiellement des nuisances, des actes de vandalisme qui visent à intimider telles, par exemple, les nombreuses petites bombes utilisées pour détruire des panneaux du « oui » et du « non » pendant la période référendaire de 1980.

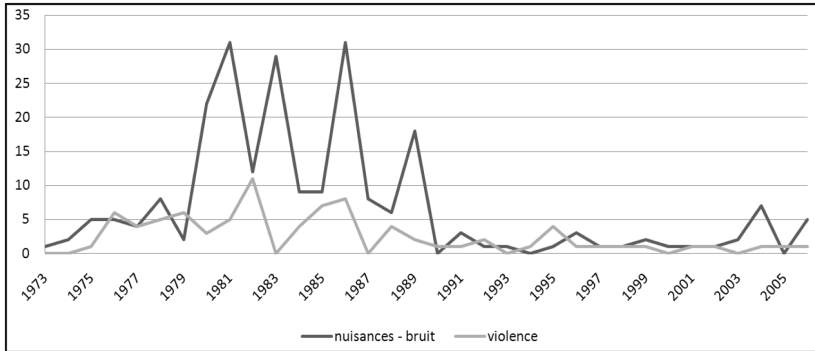
La seconde catégorie comprend des incidents qui impliquent un degré de destruction élevé (12 %), en excluant le vandalisme. Il s'agit d'attaques à la bombe ou au cocktail Molotov, ou encore des incendies criminels qui détruisent entièrement ou rendent inutilisables des installations importantes (au minimum, une maison d'habitation). Prenons, à titre d'exemple, la destruction à Toronto de la clinique d'avortement du docteur Morgentaler en 1992.

En troisième lieu, on retrouve les attaques excluant les simples voies de fait, où des personnes doivent recevoir des soins pour des blessures significatives. Ce type d'incident représente 8 % des actes répertoriés. Il s'agit, par exemple, d'attaques qui font des blessés parmi les gardiens d'un lieu sécurisé (une ambassade) alors que dans certains cas, il s'agit plutôt de « dommages collatéraux », c'est-à-dire de personnes qui n'étaient pas visées au départ, mais qui se sont trouvées au mauvais endroit au mauvais moment. Ce fut le cas de l'explosion d'une bombe à l'usine Litton, en Ontario, où 10 personnes furent blessées malgré les avertissements donnés par les auteurs de l'attentat.

Finalement, seulement 9 % des incidents terroristes survenus au Canada visaient à tuer des personnes. Dans 7 % des cas, il s'agissait d'attentats dirigés contre des personnes spécifiques, comme celui commis contre Tara Singh Hayer, l'éditeur de l'*Indo-Canadian Times*, périodique séparatiste sikh modéré de Colombie-Britannique. Il fut abattu en 1998, parce qu'il s'opposait aux extrémistes qui faisaient l'apologie de la violence contre les Indiens. Il avait été victime, 10 ans plus tôt, d'un autre attentat qui l'avait laissé paralysé (il est donc présent à deux reprises dans notre banque de données). Notre dernière catégorie, la plus grave, comprend des incidents qui ont causé des pertes de vies indiscriminées; entre autres, l'attentat contre des appareils d'Air India, en 1985, qui fit plus de 300 morts (voir le chapitre 4).

Afin de simplifier nos calculs, nous avons regroupé tous les actes terroristes suffisamment graves (morts indiscriminées, assassinats, blessés et destruction significative) pour n'en faire qu'une grande catégorie

FIGURE 3 Nombre d'incidents terroristes par année, selon leur gravité, 1973-2006



de « violences », tout en conservant les incidents considérés comme étant du « bruit de fond » dans une catégorie à part. Nous croyons que cette simplification est justifiée. D'une part, bien qu'ils se trouvent dans l'extrême marge de la plupart des définitions du terrorisme, les actes de nuisance sont accompagnés d'un motif politique et s'apparentent au terrorisme. D'autre part, comme les assassinats et les meurtres indiscriminés sont rares, il était mathématiquement nécessaire de les combiner aux autres types de terrorisme afin de permettre l'analyse statistique. Enfin, nous désirions vérifier l'effet d'entraînement et il nous a semblé logique de supposer que cet effet devrait se faire sentir, au départ, au niveau des nuisances : des individus moins motivés, moins déterminés commettant des actes mineurs sous l'effet galvanisant d'une attaque médiatisée (et violente).

À première vue, la figure 3 semble contredire autant la théorie de l'apaisement que celle de l'imitation. Selon notre analyse, la courbe des actes plus graves n'influence pas celle des nuisances. Les deux courbes sont à l'occasion opposées, pour ensuite se suivre grossièrement. Le mieux qu'on puisse dire c'est qu'il y a à l'occasion une apparence d'apaisement, alors qu'à d'autres moments il y a apparence d'imitation. Il n'y a donc pas là lieu de conclure à une théorie générale du terrorisme : à l'intérieur de notre cadre temporel, la relation entre les deux courbes n'est tout simplement pas significative.

Cependant, un autre type d'apaisement – ou d'imitation – pourrait être causé par des attentats sans précédent à la fois au chapitre des dom-

TABLEAU 1 **Attaques terroristes internationales ayant fait plus de 100 victimes, 1978-1990 (n morts)**

20-08-1978	Incendie d'un théâtre à Abadan, Iran (477)
20-11-1979 / 05-12-1979	Prise d'otages à la grande mosquée, la Mecque, (240, dont 87 terroristes)
23-09-1983	Vol Gulf Air, Émirats arabes Unis (112)
23-10-1983	Bombes contre les casernes françaises et étatsuniennes, Beyrouth (301)
14-05-1985	Attaque à l'arme légère contre la foule, Anuradhapura, Sri Lanka (150)
23-06-1985	Vol Air India 182 + Narita (331)
18-04-1987	Embuscade sur une route, Alut Oya, Sri Lanka (127)
21-04-1987	Attentat contre un terminal d'autobus, Columbo, Sri Lanka (106)
29-11-1987	Vol Korean Air, Myanmar Burma (115)
21-12-1988	Vol Pan-Am à Lockerbie, Écosse (270)
19-09-1989	Vol français UTA, près de Bilma, Niger (171)
27-11-1989	Vol Avianca, Bogota, Colombie (110)
03-08-1990	Attaque à l'arme légère contre deux mosquées, Kathankudy, Sri Lanka (140)

mages causés et à celui de leur médiatisation, peu importe le lieu où ils sont commis. Afin de vérifier l'existence de ce phénomène, nous avons recensé les attentats terroristes internationaux les plus importants des années 1980. Nous nous concentrons sur les années 1980 pour la même raison mathématique déjà exposée : les autres décennies n'ont simplement pas connu un nombre suffisant d'actes terroristes pour se prêter à ce genre d'analyse. Le tableau suivant énumère les actes terroristes internationaux des années 1980 qui ont fait plus de 100 victimes.

Parmi ces attaques terroristes, deux ont eu des répercussions médiatiques majeures au Canada. La première est bien sûr l'attaque contre les avions d'Air India, qui bien que n'ayant pas bénéficié d'une couverture médiatique proportionnelle à leur gravité, n'en restent pas moins des événements historiques majeurs. La seconde est l'attaque contre le vol Pan-Am 103, qui s'écrasa à Lockerbie, en Écosse, en 1988. Ces 170 morts, et surtout l'image du cratère laissé en plein village, fit le tour du monde. Une troisième attaque majeure, en sol canadien, fit moins de victimes mais fut tout de même hautement médiatisée ; il s'agit du massacre par le feu, en 1979, d'une famille immigrante par un groupe d'extrémistes racistes.

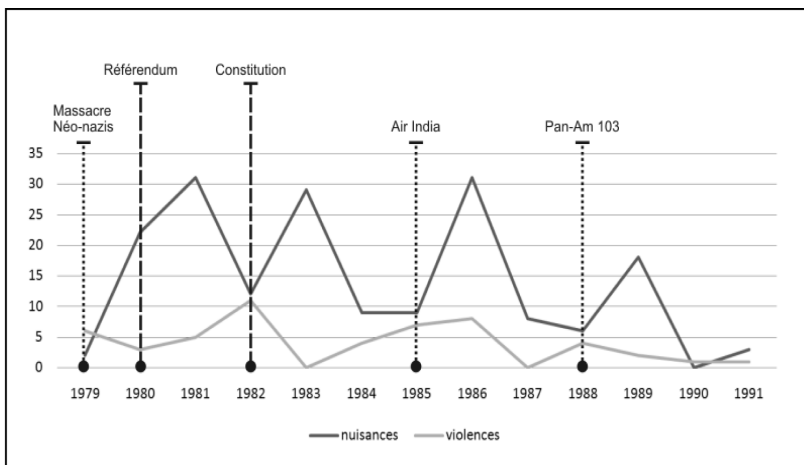
Mettons donc le foyer sur les années 1980. À cette époque 47 % des 214 actes recensés proviennent surtout de 4 grands types de cause : Le



référendum et la langue au Québec: 42 (20 %); la défense des droits des animaux: 25 (12 %); les néo-nazis: 26 incidents (11 %) et les Doukhobors: 13 pour (6 %). Bien sûr, si les statistiques que nous présentons s'appliquent au Canada en général, la distribution de ces types de terrorisme n'est aucunement homogène au pays. Les actes se rapportant au référendum de 1980 eurent lieu uniquement au Québec, les extrémistes des droits des animaux sont surtout actifs en Ontario et en Colombie-Britannique, les Doukhobors en Alberta et les néo-nazis en Colombie-Britannique. La figure 4 ci-dessus place sur les courbes des violences et des nuisances les 3 actes terroristes spectaculaires déjà mentionnés. Pour bonne mesure, nous avons également placé deux événements politiques ayant eu des répercussions au Canada, le référendum de 1980 sur la séparation du Québec du reste du Canada et le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982. Les résultats sont illustrés en figure 4.

Un certain nombre de constats intéressants peuvent en être dégagés. Premièrement, chacun des cinq événements marque un bris de courbe évident, mais seulement pour la catégorie des nuisances. Il ne semble pas y avoir d'effet comparable sur notre regroupement des violences. Deuxièmement, l'effet des événements est clairement un effet d'incitation générale sur les actes de faible gravité. Enfin, l'effet observable semble

FIGURE 4 Nombre d'incidents terroristes par année et événements marquants, 1979-1991



être déclenché avec un léger retard, les augmentations dans les courbes n'apparaissent qu'à l'année suivant l'événement marquant.

Ainsi, pour conclure cette première section, à la consultation des données il semble qu'il n'y ait pas d'interaction locale entre les événements terroristes; cependant, les grands événements, ponctuels, ayant lieu à l'extérieur du pays, ont un effet galvanisant sur les « quasi-terroristes » qui posent des gestes de peu de gravité pour être entendus. Quoi qu'il en soit, l'exploration de ces deux hypothèses nous a permis de dresser un portrait assez précis de l'activité terroriste globale au Canada depuis une trentaine d'années. Nous y avons vu l'évolution de chiffres généralisés, mais manque au portrait du *type* de terrorisme qui était commis à chacune de ces périodes. C'est ce sur quoi nous nous penchons dans la section suivante.

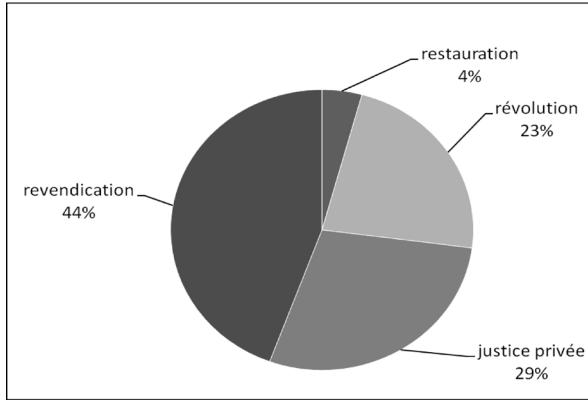
## 2. Évolution selon le type

Passons maintenant à une mesure assez différente du même phénomène. À partir de la même banque de données, nous avons réorganisé les incidents selon la typologie développée par Leman-Langlois et Brodeur<sup>7</sup>, également décrite dans le chapitre précédent. Il s'agit d'une catégorisation des activités terroristes selon deux variables : 1) l'ampleur du changement sociopolitique idéal *visé* (accompli ou non) par les terroristes et 2) la position temporelle de la vision, ou justification qui inspire leur action. Dans les deux cas il s'agit de la *dominante*, de l'aspect principal du rationnel accompagnant l'attentat, et non d'une détermination exclusive. En réalité, chaque terroriste, et *a fortiori* chaque groupe terroriste, est traversé d'objectifs plus ou moins clairs et plus ou moins contradictoires – tout comme le commun des mortels. Il est néanmoins généralement possible d'identifier une raison prédominante qui motive les actes.

Découpé selon ces variables, le terrorisme se répartit sur quatre grandes catégories formées par la matrice temps x ampleur (le lecteur pourra se référer au tableau 2 du chapitre précédent si nécessaire). La première comprend le terrorisme classique de « revendication », motivé par un

7. Leman-Langlois, Stéphane et Jean-Paul Brodeur, « Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada, 1973-2005 », *Police Practice and Research*, 6(2), 2005, p. 121-140.

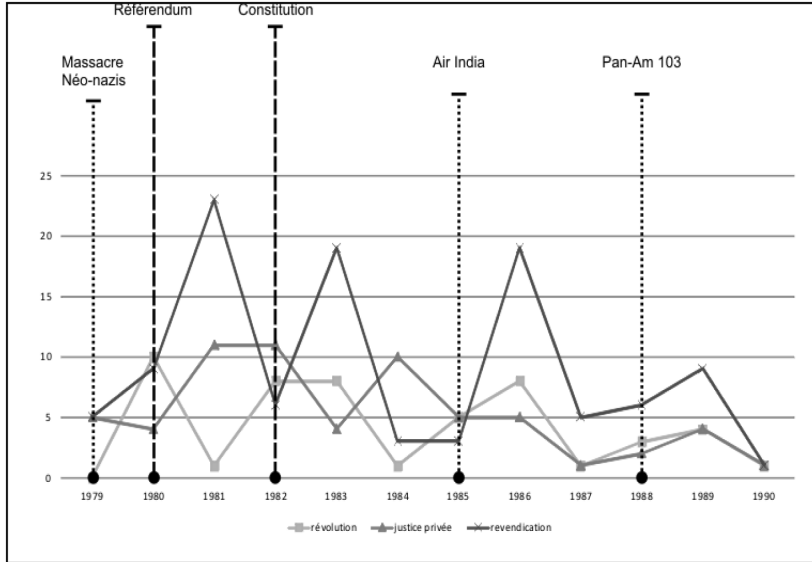
FIGURE 5 Proportion de 326 actes commis pour chaque type de terrorisme, 1973-2006



idéal futur et des visées assez restreintes — comme par exemple la cessation d’expériences médicales sur des animaux. La seconde, que nous appelons « justice privée », représente l’ensemble des actes visant la vengeance ou la punition de cibles relativement circonscrites. La troisième est le terrorisme de révolution, qui a des idéaux qui impliquent des changements fondamentaux de société, visant un avenir meilleur — d’après l’opinion des terroristes — pour l’ensemble de la collectivité. Le fait que l’ensemble de la population ne soit sans doute pas maoïste, par exemple, leur importe peu, puisqu’ils sont convaincus d’avoir trouvé un bien universel qui ralliera tout le monde lorsqu’il sera bien compris. Enfin, notre dernière catégorie est le terrorisme de restauration, qui ressemble à une révolution mais qui en fait est profondément réactionnaire, visant à rétablir les fondations d’une époque révolue — pour al-Qaida il s’agit du Califat, époque où des puissances musulmanes contrôlaient une immense portion de la planète (à son apogée jusqu’au 16<sup>e</sup> siècle). La figure 5 montre les proportions des incidents commis au Canada depuis 1973 qui tombent dans chaque type.

Une précision s’impose ici. D’emblée, cette classification s’appliquerait aussi bien, globalement, à l’historique ou à l’image ou réputation d’un groupe entier, qu’à chaque acte ou encore à des groupes d’actes ou « activités » générales (la notion de « phénomène » terroriste pouvant s’appliquer à *certain*s actes commis par *plusieurs* groupes). Pour simplifier, les

FIGURE 6 Évolution des types de terrorisme durant les années 1980 et effet d'événements historiques



statistiques que nous produisons ici appliquent la classification à des *actes spécifiques* et non à des groupes. Par exemple, si l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie pose surtout des gestes apparentés à la *révolution*, il leur est également arrivé de *revendiquer*, par exemple dans le cas, en 1985, où elle a menacé de faire exploser des bombes si certains de leurs membres emprisonnés n'étaient pas libérés.

En reprenant la période-clé des années 1980 (toujours pour la même raison mathématique), on peut voir évoluer les types d'actes terroristes en figure 6, cette fois-ci, sans égard à leur gravité. Mis à part la « restauration » qui n'est pas au graphique puisque aucun acte n'y fut classé durant cette période, les trois types varient de façon entièrement indépendante. Lorsque nous comparons aux événements historiques notés dans la section précédente, nous sommes en mesure de raffiner notre premier constat : ce sont surtout les actes de revendication qui sont affectés par les événements. Cela est peu surprenant, puisque ce type de terrorisme est souvent peu violent, exactement le genre d'activité que nous voyions déjà bouger au gré de l'actualité dans la figure 4. Par ailleurs, il y a aussi une certaine logique à ce que les individus qui s'attaquent à des aspects

particuliers de la société soient davantage influencés par le déroulement quotidien des affaires humaines que d'autres qui ont des plans plus grandioses, et à qui les événements ponctuels risquent de paraître moins significatifs.

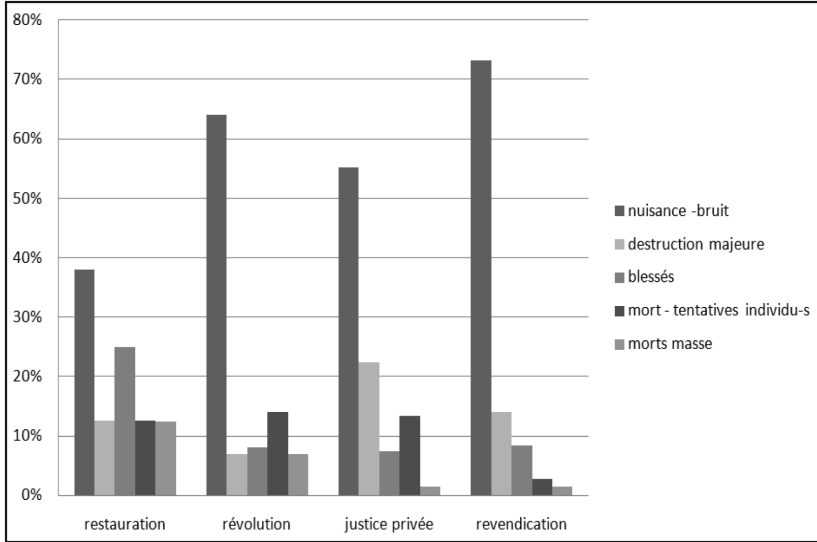
Un événement en particulier attire l'attention. L'augmentation du terrorisme de revendication après le massacre de 1979 est en grande partie dû à une série de gestes posés par divers groupes néo-nazis ou affiliés ou apparentés au Klu Klux-Klan. Ainsi, la théorie de l'apaisement semble, du moins dans ce cas, ne pas s'appliquer du tout. Au contraire, l'acte spectaculaire et hautement tragique a plutôt débuté que terminé une série. Il s'agit en toute probabilité d'une galvanisation de personnes du même avis mais qui hésitaient peut-être jusque-là à passer aux actes. Il faudra attendre le milieu des années 1990 pour observer la presque disparition des activités néo-nazies violentes.

Ce constat nous amène à une conclusion inévitable, déjà annoncée au début de cet ouvrage : il est impossible de généraliser les théories explicatives du terrorisme. En l'absence de telles théories explicatives, une série d'actes terroristes reste imprévisible tant en termes de durée, de fréquence des actes ou de leur point de départ.

Cependant, un aspect semble se démarquer : il s'agit de l'intensité ou gravité des actes commis, qui elle est beaucoup plus prévisible. La figure 7 présente un découpage de nos catégories d'intensité selon le type de logique terroriste et il semble évident que la gravité des actes commis n'est pas aléatoire. Le terrorisme de restauration, selon ces statistiques, produit beaucoup plus souvent des actes violents (62 % des actes commis) que des nuisances (38 %). À l'opposée, le terrorisme de revendication donne lieu à des actes violents dans un peu plus de 26 % des cas. La violence contre les personnes (morts et blessés) compte pour tout juste 13 % du total, alors que la catégorie restauration couvre près de la moitié des actes.

Ces différences extrêmes confirment l'hypothèse voulant que les terroristes de restauration, qui sont dans la littérature souvent qualifiés d'absolutistes, nihilistes, etc. sont responsables d'une vague de « nouveau » terrorisme, plus extrême, faisant davantage de victimes. À l'autre extrême, les terroristes visant des buts très limités, qui semblent à leur portée, tendent à limiter les dégâts entraînés. Le monde entier n'est pas

FIGURE 7 Intensité des actes pour chaque type de terrorisme, 1973-2006 (n = 326)



Note: Chaque catégorie comprenant des actes inclassables, le total des colonnes n'atteint pas 100 %

leur ennemi, leurs désirs s'inscrivent dans un statu quo relatif et ils n'ont pas d'intérêt à déstabiliser la société dans son ensemble. On ne peut donc que se réjouir du fait que le terrorisme de restauration représente la plus faible proportion de notre base de données. Moins rassurant, par contre, est le constat que cette proportion est en augmentation. Virtuellement absent durant les années 1970-1990, la plupart des incidents liés à cette catégorie sont survenus dans les dix dernières années.



On constate que les chiffres révèlent un certain nombre de faits fondamentaux au sujet du terrorisme au Canada. Le premier est sans contredit que les actes terroristes sont extrêmement rares et consistent, dans la très forte majorité, en des actes de gravité infime. Le deuxième est qu'il n'existe pas de tendance montrant que cette situation soit en changement à court, moyen ou long terme – dans la mesure où de telles prédictions sont fiables. Le troisième est que la plupart des actes terroristes commis

au Canada ne nécessitent que très peu de préparation et sont déclenchés par des événements qui se déroulent souvent à l'étranger et sur lesquels le gouvernement n'a donc pratiquement aucun pouvoir. Le quatrième est que « le terrorisme » n'est pas un objet homogène mais bien une catégorie large d'activités passablement diverses, commises par des gens qui n'ont rien en commun, en vue d'objectifs hétéroclites. Le cinquième est que certains grands types de terrorisme peuvent tout de même être identifiés, selon certaines caractéristiques de leur rationnel d'action. Enfin, le sixième et dernier constat fondamental est que le type d'attentat et sa gravité sont fortement liés au type de rationnel.